



demander le départ du logement

Par **Drine94**, le **29/08/2019** à **17:17**

Bonjour,

Je suis en train d'effectuer la dissolution du PACS avec ma conjointe. Ce dernier n'est pas encore totalement signé par cette dernière, mais il va l'être.

La séparation morale est donc bien entamée.

Je suis locataire de mon logement (logement social), je suis seule sur le bail. Cette conjointe ne paye aucune charge sauf un abonnement Internet (facture à son nom).

Je voudrais connaître les différentes procédures pour que cette conjointe quitte les lieux rapidement (sachant qu'elle ne souhaite pas partir évidemment).

- Procédure amiable pour le départ : fait, résultat refusé

Dois-je voir :

- un conciliateur de justice
- un avocat
- un huissier
- la police (et porter plainte ?)
- saisir le tribunal (mais lequel)

La situation est tellement compliquée et invivable que je ne sais plus quoi faire et surtout quoi faire ?

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Bonne soirée

Cordialement

Par **amajuris**, le **29/08/2019** à **17:29**

bonjour,

je ne connais pas de moyens de contraindre votre futur ex-partenaire de partir.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2565>

salutations